Bâle et Berne, le 5 juillet 2017

Communiqué aux médias

**La situation du marché justifie des prix plus hauts pour le lait bio**

**Les productrices et les producteurs exigent une augmentation du prix du lait bio en s’appuyant sur la situation du marché. Une augmentation des prix à la production doit être mise en œuvre pour tous les segments du marché à partir du mois d’août.**

Les représentantes et les représentants du secteur du lait bio ont analysé ensemble la situation actuelle du marché. Ils sont unanimement d’accord que le lait bio est actuellement une denrée qui se fait rare et qu’une correction judicieuse des prix correspondrait aux conditions du marché. Ils soutiennent donc l’exigence d’une augmentation du prix de trois centimes par kilo de lait bio.

Les conditions météo et la qualité des fourrages ont fait baisser les quantités par rapport à l’année passée. Se trouve en face de cette baisse une augmentation de la demande pour les produits laitiers biologiques qui a déjà provoqué une forte diminution des stocks de beurre congelé, qui étaient totalement vides au premier trimestre. Et ce déséquilibre ne pourra pas être corrigé dans un avenir proche. En effet, les estimations du commerce de détail permettent de prévoir que la demande pour les produits bio va rester à un haut niveau. Sans compter que l’exportation crée de nouveaux créneaux d’écoulement pour du lait bio.

**La production de lait bio doit rester attractive**

Il est vrai que de nouveaux producteurs de lait conventionnel vont se reconvertir à l’agriculture biologique au cours des prochaines années, mais le nombre de productrices et de producteurs qui arrêtent la production laitière ne doit pas être sous-estimé. Cette tendance se trouve encore renforcée par le changement de génération. Sans compter que certaines autres branches de production bio sont plus attractives que la production de lait – surtout en ce qui concerne la rentabilité.

La mesure prévue va aussi contribuer à améliorer la situation économique des producteurs de lait bio. Acheteurs et fournisseurs sont maintenant appelés à négocier dans le détail les conditions de livraison qui seront effectivement valables à partir du 1er août.

**Informations supplémentaires**

Lukas Inderfurth, Responsable de la communication d’entreprise, 079 242 99 11, [lukas.inderfurth@bio-suisse.ch](mailto:lukas.inderfurth@bio-suisse.ch)

Stefan Kohler, Directeur de l’IP Lait, 031 381 71 11, [stefan.kohler@ip-lait.ch](mailto:stefan.kohler@ip-lait.ch)